

Du 20 Mai 1939.

13e assemblée générale au collège d'Auvernier à 9 $\frac{1}{2}$ heures.

Présidence de Mr. Clément Girard, Président.

Ordre du jour.

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Rapport du Comité au sujet de la gestion et des comptes.
4. Rapport des vérificateurs de comptes.
5. Fixation de la cotisation.
6. Admissions.
7. Nomination des vérificateurs de comptes.
8. Rapport concernant la retraite des Administrateurs et fonctionnaires communaux.
9. Divers.
10. Conférence par Mr. le Professeur Paul Emile Bonjour sur "Les examens de comptables diplômés."

1. L'appel fait constater la présence de 25 membres.

2. Le procès-verbal de la dernière assemblée tenue à Marin le 21 Mai 1938 et lu et adopté sans observation.

3. Rapport de gestion: Le Président rapporte sur l'activité du Comité pendant le dernier exercice en annonçant que notre ancien Président Mr. Marcel Carrard a quitté le pays en laissant des regrets unanimes parmi nous. Pour le remplacer le Comité a fait appel à Mr. Paul Marti, qui a bien voulu accepter la charge de vice-Président.

La tâche que nous avaient confié les Comités précédents de résoudre, ou tout au moins de faire avancer d'un bon pas la question de caisse de retraite a retenu toute notre attention, et les dispositions prises par le Grand Conseil concernant les employés non affiliés à la Caisse de retraite des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat, ne pouvaient laisser le Comité indifférent. C'est pourquoi cette question figure de nouveau à l'ordre du jour de notre assemblée.

Au 1er Mai 1939, l'effectif de notre Société était de 45 membres dont 42 membres actifs.

Le rapport de gestion est approuvé par l'assemblée.

4. Le Caissier donne connaissance des comptes qui bouclent par un boni de Fr 93.09. La fortune de la société est de Fr 1480.15.

Après un pointage minutieux, les vérificateurs de comptes proposent à l'assemblée d'adopter les ~~comptes~~ les comptes et d'en donner décharge au Caissier, ce qui est fait avec remerciements.

5. La cotisation reste fixée à Fr 6.-

6. Admissions. Sont reçus comme membres actifs:

MM. Roger Payot,	administrateur communal à Môtiers,
Charles Braun	" Cernier
Freddy Schluep	" Cressier
Willy Colin	" Geneveys s/Coffrane.

7. Vérificateurs de comptes: MM. Derron, Cathoud et Nussbaum, fonctionneront comme vérificateurs pour l'exercice 1939/40.

8. Caisse de retraite: Les démarches qui ont été entreprises ces dernières années n'ayant pas apporté une solution à la question de "Caisse de retraite" pour tous les fonctionnaires communaux, puisque dans 17 communes du canton il n'a encore rien été fait, le Comité a repris l'affaire sur la base des dispositions arrêtées par le Grand Conseil concernant les employés non affiliés à la Caisse des magistrats et fonctionnaires de l'Etat, et soumet à l'assemblée le projet suivant qui pourra être proposé aux communes:

Une caisse de retraite communale serait créée par les versements annuels du 14 % du traitement de l'Administrateur dont 7% à sa charge, jusqu'au moment où il prend sa retraite et 7% à la charge de la commune.

Les versements de l'Administrateur seraient faits à titre de dépôt. Si celui-ci quitte sa fonction ces sommes lui seraient restituées, les intérêts restant acquis au fonds ainsi que les versements de la commune.

La rente serait servie dès l'âge de 65 ans et prélevée sur le capital constitué, la commune continuant ses prestations jusqu'à épuisement du fonds, moment auquel elle prend à sa charge le paiement complet de la rente.

La rente de la veuve serait de 50% de celle du fonctionnaire.

L'assemblée vote la prise en considération de ce projet à l'unanimité.

Au cours de la discussion de ce projet, Mr. Rognon, Contrôleur des communes rappelle que 2 cas d'assurance retraite ont été liquidés, un est en voie de liquidation et un très problématique; il relève que les communes ont avantage d'affilier à la caisse des fonctionnaires les moins âgés de 35 ans. D'autre part il ne pense pas que nous obtenions dans chaque commune une participation de 50% des primes.

Mr. Vuille propose que toute latitude soit laissée au Comité et que la question de participation et que la formule 50% ne soit pas rigide, ceci pour éviter un échec. Mr. Gentil demande qu'il soit aussi fait quelque chose pour les enfants mineurs et que les démarches à entreprendre le soit en faveur de l'administrateur ou du fonctionnaire à l'exclusion des autres employés communaux.

Dans l'ensemble, le soin est laissé au Comité de traiter pour les membres au mieux de leurs intérêts et le projet est accepté à l'unanimité.

9. Divers. Mr. Rognon, Contrôleur des communes, remercie tous les membres pour la collaboration et la bonne volonté des fonctionnaires envers le contrôle des communes et demande que l'on ne craigne pas d'avoir recours à cet office.

Après la séance administrative, nous avons le plaisir d'entendre une causerie de Mr. le Professeur Paul Emile Bonjour sur les examens de comptables diplômés.

Cet exposé des exigences des temps modernes en comptabilité a intéressé chacun et s'est terminé sous les applaudissements de l'assistance.

A l'issue de l'assemblée, un diner bien servi nous réunissait à l'Hôtel du Poisson. Nous avons le plaisir d'y saluer une délégation du Conseil communal d'Auvernier et Mr. le Président de commune nous souhaite une joyeuse bienvenue.

La journée se termine par une course en autocar dans la Béroche et par la visite du château de Gorgier.

Au nom de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires de communes neuchâteloises:
Le Président
Le Secrétaire:

[Signature]

[Signature]